



Résiliation formation ecolems

Par **sanmanbry**, le **15/03/2013** à **13:03**

Bonjour,rnrnJe suis en formation chez ecolems depuis le 21/09/12. J'ai trouvée récemment un autre emploi en plus de celui que j'avais, je travaille donc 12 jours d'affilés pour avoir 2 jours de congés (je travaille toute la semaine et 1 week-end/2), j'ai donc peu de temps à consacrer à la formation.rnrnJe leur ai envoyée un mail en leur demandant comment cela se passait pour résilier la formation et on m'a répondu que j'étais redevable de la formation dans son intégralité car j'avais dépassée 3 mois(2291 euros au total soit il me reste 1811 euros à payer). Y a t-il un moyen de pouvoir résilier sans que j'ai le reste à payer? Merci pour votre aide.

Par **elodie7789**, le **01/08/2013** à **11:18**

bonjour,rnrnje suis dans le meme cas que toi je voulais savoir se que tu a fait et si sa a fonctionne merci

Par **pat76**, le **02/08/2013** à **17:04**

BonjourrnrnPour résilier un contrat ce n'est pas par mail mais par lettre recommandée avec avis de réception, ensuite vous devez motiver votre résiliation.rnrnPour information dans votre contrat est-ce que ce qui est stipulé par l'article R 444-21 du Code de l'Education a bien été mentionné?rnrnArticle R 444-21 du Code de l'Education:rnrnLorsque la durée totale de l'enseignement est supérieure à douze mois, le compte relatif au prix de l'enseignement proprement dit fait apparaître le prix effectif global, toutes charges etv taxes comprises, de la

première année pédagogique.

Par **bervas**, le **04/08/2013** à **16:19**

vous m'avez appeler l'autre jour vous m'avez donné des renseignements sur la formation mais j'ai réfléchi je ne suis plus intéressé car problème financièrement.

Par **elodie7789**, le **05/08/2013** à **11:33**

merci de m avoir répondu l article n est pas mentionne dans le contrat mais il est ecrit que passe un delai de 3 mois la formation est du dans sont integriter or j ai retrouve un emploi et je n aurait pas le temps de poursuivre la formation et encore moin les 3 mois de stage a faire pour passe l examen (je suis inscrite depuis le 21 mars 2013) merci

Par **Suet**, le **09/09/2021** à **09:24**

Bonjour,rnrn Je voudrais vous demander si vous avait arriver a resilier votre contrat avec Ecolems,rnrncar je m'incirre a la formation CAP petite enfance et ça fait um mois et demi,más je me rends compte que ce n'est pas vraiment ce que je veux.Comment je dois proceder?